Etude d'impact du changement climatique sur la station de Valfréjus.

Les élus du territoire s'interrogent sur l'avenir de l'enneigement. Financée par la région, la communauté de Communes et les communes / stations, cette étude « Climsnow » détaille l'avenir de chaque domaine skiable.

Pour Valfréjus, voici un résumé de l'étude réalisée par : INRAE, Météo France et Dianeige.

Le principal objectif est de quantifier, à différentes échéances, la fiabilité de l'enneigement (neige naturelle damée, avec/sans neige de culture), sa variabilité et la capacité de la station à maintenir son exploitation, avec quelles modalités. L'étude prend en compte l'évolution de la neige naturelle, l'altitude, la géographie des pistes, les effets du damage et la production de neige (période, type d'enneigeur, température, vitesse du vent et objectif de production).

Trois scénarios sont étudiés :

- neutralité carbone à partir de 2050,
- baisse des émissions de GES après 2050
- poursuite de fortes émissions.

Le dernier scénario, le plus pessimiste, est retenu pour minimiser le risque dans les prises de décision. Les calculs sont moyennés sur quinze saisons et prennent en compte les moyens actuels de production de neige.

Les principaux résultats sont :

· L'enneigement naturel (damé et sans neige de culture), montre une décroissance faible jusqu'en 2050, puis plus forte.

· Avec la production de neige de culture toujours avec le scénario le plus défavorable, l'enneigement reste relativement stable jusque dans les années 2050. Après on constate une baisse plus marquée.

L'analyse des saisons moyennées sur 15 ans, à l'horizon 2050 montre les éléments suivants :

· au sommet du domaine, la durée d'enneigement reste largement supérieure à la période d'ouverture de la station (120 jours) quel que soit le scénario climatique, même sans l'apport de neige de culture.

· à l'altitude moyenne du domaine, la durée d'enneigement reste supérieure à la période d'ouverture des 120 jours, par l'apport de neige de culture, quel que soit le scénario.

· sur le bas du domaine, la durée d'enneigement (128 jours, scénario défavorable) reste légèrement supérieure à la période d'ouverture des 120 jours par l'apport de neige de culture. C'est une perte de 38 jours par rapport à la moyenne des 30 dernières années.

La baisse progressive de l'enneigement naturel sera partiellement compensée par l'accroissement de la production de neige. Mais, les périodes de froid seront plus rares en avant saison d'ici le milieu du siècle.

Les prochaines décennies verront une augmentation de la fréquence des hivers peu enneigés. Certaines années, l'enneigement sera plus déficitaire. En fin de période d'étude (2090), en scénario défavorable, on connaîtrait des hivers où seule la partie en altitude et les secteurs équipés en neige de culture garantiront les durées d'enneigement.

Conclusion :

Malgré la baisse attendue de l'enneigement naturel, l'étude montre que l'enneigement demeurera adéquat pour la pratique du ski à Valfréjus.

Avec le damage des pistes et l'apport de la neige de culture, le changement climatique aura un impact maîtrisable d'ici 2050 sur l'exploitation, même dans les conditions, les plus défavorables, étudiées.

Le point de vigilance est la fréquence des saisons *réduites* en enneigement avec des conditions d'exploitation plus difficiles.

Le tableau présente un exemple du nombre de jours de pratique possible du ski, pour trois périodes et chacun des trois scénarios (RCP8.5 = plus défavorable).

Altitude moyenne (2147m)

	Référence 1986-2015	2035 (2020-2042) RCP2.6	2035 RCP4.5	2035 RCP8.5	2050 (2038-2057) RCP2.6	2050 RCP4.5	2050 RCP8.5	2090 (2083-2097) RCP2.6	2090 RCP4.5	2090 RCP8.5
Neige naturelle	117	108	109	100	106	101	87	110	81	32
Neige naturelle damée	125	113	115	105	109	105	94	114	87	38
Neige de culture damée (perches)	161	152	155	152	151	150	145	152	143	116
Neige de culture damée (ventilateurs)	164	155	158	155	155	153	147	156	146	128

Probabilite que le nombre jours skiables soit supérieur ou egal à 100 (%) : 100% – 0%

Imp. Théolier

Services administratifs de la Mairie
Place de l'Hôtel de Ville 73500 Modane
Tél : 04 79 05 04 01 - **Fax :** 04 79 05 35 59
Courriel : secretariat@modane.fr
Ouvert du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Services techniques
90, rue de Polset à Loutraz 73500 Modane
Tél : 04 79 05 11 72 - **Fax :** 04 79 05 34 29
Courriel : st@modane.fr
Ouvert du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

www.modane.fr

MODANE VALFRÉJUS
MODANE Info
INFORMATIONS MUNICIPALES
N°85
JANVIER 2023

L'édito

Madame, Monsieur,

Après la covid, la crise énergétique, les conflits à nos portes, la réduction des moyens financiers ... oublions rapidement 2022 sans aucun regret.

Dans le cadre du dispositif « petites villes de demain », après deux ans de travail, de discussions avec Fourneaux et la communauté de Communes, enfin, nous passons aux réalisations concrètes, à la phase opérationnelle avec des objectifs pour cinq ans.

Avec l'habitat et le commerce, le dossier prioritaire est la redynamisation de notre agglomération, autour de la gare avec le Pôle d'Échanges Multimodal et le projet d'ascenseurs valléens.

La vingtaine d'actions retenues concerne le tourisme, un réseau de chaleur, une maison de santé, les relations transfrontalières, le centre de compétences des tunnels ou encore des économies pour nos bâtiments publics.

L'acquisition du « quai Sernam » et sa démolition représenteront l'avancée concrète de ce PEM et des liaisons plus faciles vers les stations du territoire et vers Orelle.

Nous travaillons aussi avec l'OPAC pour l'avenir de leurs bâtiments et avec le parc de la Vanoise pour améliorer la liaison vallée porte du parc.

Les investissements prévus sont la suite de la numérisation de l'école, les économies d'énergie, les équipements sportifs, l'installation de bornes de recharge électrique et la rénovation d'appartements communaux.

Après 31 années de gestion privée, 2023 est aussi l'année de reprise de l'eau en gestion communale...

Pour la station de Valfréjus, nos efforts iront cette année vers l'amélioration de la sécurité, l'enneigement et l'aménagement d'une piste sécurisée de luges. Le coût de l'énergie va nous obliger à différer certains investissements.

Il y a 150 ans, une grande partie de notre territoire a été occupée, par une gare internationale. Cette gare a fait vivre Modane pendant de nombreuses années. Mais demain, une décision prise loin de nous, va faire disparaître des activités et une partie importante du foncier de cette gare ne sera plus utilisée. Ce foncier, les collectivités doivent le racheter, dépolluer et démolir !!

Bien sûr nous commençons à voir une activité plus soutenue, de nouveaux habitants, mais les nuisances arrivent beaucoup plus vite que les avantages.

En 2023 et 2024, environ 1000 personnes devraient arriver dans le secteur, nous devons aussi les accueillir. Des aides existent pour inciter les propriétaires à rénover des appartements pour les louer, pour les vendre.

Donnons à notre commune une attractivité renouvelée pour l'accueil de touristes et de nouveaux habitants avec leur famille, synonyme de croissance économique et d'enrichissement de la vie associative, sportive et culturelle.

Avec l'ensemble des élus, du personnel communal, nous vous souhaitons une très bonne année, pleine de bonheur, de santé et de réussite.

Jean-Claude RAFFIN, Maire de Modane

Au Museobar, musée de la frontière à Modane, cet hiver, les visiteurs pourront découvrir des œuvres inédites. Il s'agit d'une soixantaine de petites aquarelles acquises récemment par René Chemin, archéologue mais aussi Modanais passionné de l'histoire de sa vallée.

Ces œuvres, malheureusement anonymes, peuvent être datées des années 1905-1910. Elles représentent beaucoup de lieux Mauriennais, dont certains sont rarement représentés. Ainsi on y trouve toute une série autour de Modane : le Charmaix, mais aussi Polset, les entrées du tunnel, Loutraz, le Replaton, le Sapey, etc. Parfois de minuscules personnages dans des tenues 1900 y apparaissent. La seule indication concernant l'auteur (e) de ces aquarelles : une d'entre elles est légendée « Notre maison à Chambéry », mais il existe un autre carnet d'aquarelles représentant la Normandie. Cet(te) artiste n'a donc habité la Savoie que temporairement.

Pour compléter cet ensemble d'œuvres, René Chemin présente également quelques toiles intéressantes, réalisées entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle. Elles représentent le Charmaix, Sollières, Lanslebourg, le Mont Cenis, les Rochilles, Saint Michel, etc.

Du 10 janvier au 22 avril 2023 au Museobar, musée municipal de la ville de Modane. 42 rue de la République. Tel : 04 79 59 64 23.

Ouvert : mardi, mercredi : 15h-19h ; jeudi, vendredi, samedi : 10h-12h et 15h-19h

Tarif réduit à 2 euros tous les samedis.

En illustration de cet article une aquarelle représentant le pont de Loutraz, sur laquelle on semble voir un bâtiment de la caserne, dont les travaux ont commencé vers 1905. Sur une carte postale expédiée en juin 1914, on voit une maison supplémentaire au bord de l'arc à gauche du pont.

Brèves

STATIONNEMENT RUE JULES FERRY

Depuis des années, le changement de côté de stationnement bimensuel, rue Jules Ferry, pose des problèmes de sécurité et de circulation. On observe chaque fois pendant plusieurs jours des non-respects du code de la route.

Afin d'améliorer cette situation, la municipalité vous propose de faire un test pour une durée de 3 mois avec un stationnement du côté impair.

À partir du 15 janvier 2023, il conviendra donc de maintenir le stationnement côté impair.

En période hivernal, il vous est demandé de déplacer votre véhicule pour faciliter le déneigement de la voirie.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pendant la période de cette expérience pour valider ou non sa pérennisation dans le temps.

PROJET RENOVATION ENERGETIQUE

les copropriétés sont éligibles à une nouvelle aide dans le cadre de la rénovation énergétique

« MaPrimRénov' Copropriété »

https://www.anah.fr/copropriete/syndicat-de-coproprietaires/beneficier-de-laide-maprimerenov-coproprietes/

Dossier à consulter sur : www.modane.fr

LIEU D' ACCUEIL ENFANTS PARENTS "LE PETIT JARDIN"

Où aller avec son bébé ou son jeune enfant ? ....

Et pourquoi pas au Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) " Le Petit Jardin".

Le Petit Jardin vous accueille à Modane-Ville,
29 rue Jules Ferry,

mardi et vendredi de 8h30 à 11h15

Modane organisera **le rassemblement des costumes de Maurienne le 18 juin...**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 DÉCEMBRE 2022

Projet de Zone Spéciale Carrière de gypse (ZSC)

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

M. le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'instant, aucune information ne nous est parvenue de façon officielle sur ce projet initié par les ministères de la transition écologique et de l'industrie

À ce jour, seulement deux garants, membres de la CNDP (la Commission Nationale du Débat Public), ont rencontré les maires de communes concernées par ce projet. Ils ont été sollicités par M. Le Préfet de la Savoie, pour qu'une concertation préalable avec garant soit réalisée sur le territoire de la vallée de la Maurienne en vue de la définition du périmètre de zone spéciale de carrières (ZSC).

L'objet de la rencontre avait uniquement pour but de « bien orienter l'objet et les modalités de la concertation à venir », elle ne traitait donc que de la forme de la procédure et non du fond du projet. La période de concertation était alors prévue en automne avant décret en Conseil d'État. À ce stade, aucune information technique n'avait été fournie par les garants.

Les informations obtenues aujourd'hui relativement à ce projet porté par l'état proviennent des informations déposées par l'état auprès de l'autorité environnementale dans le cadre de l'instruction du dossier « au cas par cas ». Cette demande, au cas par cas, a d'ailleurs été rejetée par l'autorité environnementale qui aujourd'hui sollicite de la part l'état une ***évaluation environnementale*** *(dossier plus complet sur l'impact environnemental d'un projet).*

Malgré l'envoi d'un premier courrier du maire de Modane et d'un second du président de notre communauté de Communes, tous deux adressés à la préfecture de la Savoie dans le but d'obtenir d'avantage d'informations sur le projet, à ce jour, aucune réponse n'a été obtenue.

Par ailleurs, dans le dossier, de nombreuses incohérences existent. Si aujourd'hui le territoire de notre commune ne semble pas être impacté directement par l'exploitation de ce gisement de Gypse, les élus de Modane et la population Modanaise s'inquiètent de ce projet de l'état, notamment, par rapport à l'environnement, à la production de poussières, à l'impact sur le paysage et surtout sur les nuisances crées par le cheminement et le transport des matériaux extraits des zones de carrières jusqu'à leur lieu de transformation situé hors de la vallée.

De plus, la période actuelle coïncidant avec le début du grand chantier générant aujourd'hui un niveau de nuisance important sur nos communes, n'est sans doute pas la période idéale pour accroître encore les difficultés locales et l'impact sur le territoire.

Le caractère touristique de notre haute vallée n'est pas compatible avec l'exploitation intensive de carrières.

Il semble important de rappeler que la Maurienne, notamment la Haute-Maurienne a et continue à participer à l'effort national dans le cadre de la protection de l'environnement (PNV, Zones Classées, Zones Natura 2000, RBI ...). Le fait que cette ZSC se retrouve au centre de ces zones protégées ne semble pas s'inscrire dans la politique de classement menée jusqu'alors et relever davantage d'une maladresse - voire d'une erreur - de la part des initiateurs de ce projet.

Concernant les grands chantiers nationaux ou internationaux : TELT, Tunnel du Fréjus, barrages ... là aussi la Haute Maurienne a contribué largement au développement de la France en supportant les conséquences de ces projets d'intérêt national sur son territoire.

Ce dossier a été évoqué en commission des travaux en octobre, en décembre et également au cours des deux derniers conseils municipaux dans les questions diverses.

Considérant les éléments exposés ci-dessus, il est important aujourd'hui de connaître la position des représentants de l'état sur l'avancée de ce dossier, comme de connaître rapidement la suite de la procédure avec un calendrier précis et officiel.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention,

- Donne un avis négatif *sur ce projet compte tenu des éléments à sa connaissance,*

- Demande une information complète*, précise et officielle de ce projet national de la part des services de l'état, auprès des élus, mais également auprès de l'ensemble de la population, notamment par l'organisation de réunions publiques,*

- Demande que la période de concertation *soit le maximum prévu par la loi (3 mois) dans le but de laisser à toutes les parties prenantes, le temps de prendre connaissance des dossiers et de les analyser,*

- Autorise M. le Maire à rechercher un expert indépendant *pour accompagner les élus dans l'analyse de ce dossier dans le but de pouvoir disposer d'un avis objectif et indépendant sur les impacts réel de ce projet pour notre commune et sa population.*

LA GESTION DE L'EAU POTABLE REDEVIENT PUBLIQUE

Historique :

Par un contrat d'affermage en date du 9 décembre 1991, la Commune avait confié pour une durée de 30 ans, l'exploitation de son service public de l'eau potable à la Lyonnaise des Eaux (aujourd'hui Suez). Ce contrat avait son terme au 31 décembre 2021.

La commune a lancé dès 2020, l'analyse du contrat, par un prestataire extérieur (études techniques, juridiques et économiques). Cette analyse a permis aux élus municipaux de décider la reprise de la gestion de l'eau potable en créant une régie municipale par délibération le 28 juin 2021.

À la suite de difficultés de recrutement, la Commune a été contrainte de prolonger le contrat avec la société Suez jusqu'au 31 décembre 2022 pour assurer la sécurité du service.

Le changement :

La commune de Modane par l'intermédiaire d'une régie municipale pour les parties juridique et financière et avec un service dédié pour la partie technique reprend la gestion de l'eau potable
à partir du 1er janvier 2023

Pour préparer ce changement profond, les services et vos élus ont travaillé sur l'ensemble des thématiques : ressources humaines, facturations, finances, systèmes informatiques, interconnexions, continuité de la qualité et de la quantité de l'eau potable.

Pour envisager sereinement la saison hivernale 2022-2023 et cette période de changements, dans l'attente du renforcement de l'équipe, un marché temporaire de prestations d'exploitation externalisées a été lancé. Ce marché a été attribué à Suez pour une durée de 6 mois.

Facturations :

La facturation de fin de contrat de la société Suez sera réalisée en février 2023 :

- pour le secteur Modane « vallée », cette facture correspondra à la période d'avril, dernière facture, jusqu'au 31 décembre 2022

- pour Valfréjus, cette facture correspondra à la période de juillet, dernière facture, jusqu'au 31 décembre 2022.

La première facture du service de la régie municipale est prévue en mai ou juin 2023. Pour les personnes ayant opté pour des prélèvements mensuels, ce service sera remis en place progressivement.

Renseignements :

Pour tous renseignements, demande de raccordements, travaux et facturation, merci de joindre le service d'eau potable :

- par téléphone : 04 79 05 50 76 aux heures d'ouverture au public, du lundi au jeudi : 09h - 12h et 13h30 - 17h

- par mail : eaupotable@modane.fr

- par courrier : Régie d'eau potable, Mairie, place de l'Hôtel de Ville 73500 MODANE

En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie, merci de joindre l'astreinte au 09 77 40 11 34.

N'oublions pas, la question de l'eau est au carrefour de nos préoccupations. L'eau est un bien commun et une ressource rare à protéger.

Tarifs eau potable	PRIX HT
Abonnement part fixe	60 €/an
Consommation	1.10 €/M3
Prestations complémentaires	**PRIX HT**
Frais d'accès au service sans déplacement	17€ HT
Frais d'accès au service avec déplacement	54 € HT
Frais de pose de compteur diamètre 12-15 mm	133 € HT
Frais de pose de compteur diamètre 20	155 € HT
Frais de pose de compteur diamètre 30	270 € HT
Frais de pose de compteur diamètre 40	320 € HT
Remplacement compteur gelé	117 € HT
Vérification d'un compteur (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	53 € HT
Dépose d'un compteur de diamètre 15 ou 20 mm	70 € HT
Frais de fermeture ou réouverture de branchement pour non-paiement	70 € HT